

Demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées et chassables dans le cadre des missions de Prévention du Risque Animalier



Service de Prévention du Risque Animalier Aéroport de Bordeaux Mérignac

Date : 11 juin 2021

Aéroport : Aéroport de Bordeaux Mérignac

Dossier d'accompagnement de la demande de destruction d'espèces animales protégées et chassables au titre de la prévention du risque animalier sur l'aéroport de Nom de l'aéroport pour l'année 2021

SOMMAIRE

1.	Objet de la demande de dérogation	3
2.	Présentation de l'aéroport	4
2.1.	Données techniques	4
2.2.	Données commerciales	4
2.3.	Contexte d'implantation de l'aéroport.....	4
2.3.1.	Cartographie des zones à enjeux.....	4
2.3.2.	Périmètre officiels désignés au titre de la nature	5
2.3.3.	Autres sites attractifs présentant un risque pour la sécurité aérienne	6
3.	Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport	8
3.1.	État initial du milieu naturel	8
3.1.1.	Modalités de réalisation de l'état initial.....	8
3.1.2.	Description des milieux naturels attractifs sur l'aéroport	8
3.1.3.	Description des oiseaux	9
3.1.4.	Description des mammifères	10
3.1.5.	Autres groupes faunistiques notables (optionnel).....	10
3.2.	Démarches environnementales engagées par l'exploitant	11
4.	Connaissance des enjeux de sécurité	12
4.1.	Bilan des collisions par espèce sur les trois dernières années	12
4.2.	Bilan de la prévention du risque animalier sur les trois dernières années	13
4.3.	Bilan des prélèvements sur les trois dernières années	13
5.	Gestion du risque animalier	14
5.1.	Évaluation du risque animalier – Identification des espèces à risque.....	14
5.2.	Modalités de gestion du risque animalier	17
5.2.1.	Gestion de l'environnement de l'aéroport	17
5.2.2.	Modalités d'organisation d'intervention pour la prévention du risque animalier	17
1.	Demande de dérogation et d'autorisation de prélèvement.....	25
1.1.	Espèces protégées objets de la demande de prélèvement	25
1.2.	Espèces chassables objets de la demande de prélèvement	25
1.3.	Recevabilité de la demande	26
1.4.	Territoire de validité de la dérogation/autorisation.....	26
1.5.	Durée de validité de la dérogation / autorisation	26
1.6.	Personnel à habilitier	26
2.	Références	27
2.1.	Références juridiques	27
2.1.1.	Décrets, arrêtés et circulaires	27
2.1.2.	Listes relatives aux espèces protégées	27
2.1.3.	Listes relatives aux espèces chassables	28
2.2.	Références techniques	28
2.3.	Webographie.....	28

1. Objet de la demande de dérogation

La prévention du risque animalier est une obligation réglementaire faite aux exploitants d'aérodrome afin d'assurer au mieux la sécurité des vols sur leurs zones aéroportuaires.

Dans ce cadre, le service dédié à la prévention du risque animalier sur l'aéroport de Bordeaux Mérignac est amené à pratiquer une gestion des milieux écologiques présents sur la plateforme aéroportuaire, l'effarouchement ou le prélèvement d'animaux, en particulier d'oiseaux jugés dangereux pour les aéronefs du fait du risque de collision ou d'ingestion par les moteurs, durant les phases sensibles d'atterrissage et de décollage.

Ces pratiques visant la sécurité des vols sont soumises aux dispositions légales concernant les espèces de faune protégées et chassables, pour ce qui concerne la perturbation, la destruction et la modification de leurs milieux de vie. Dans ce cadre, la perturbation et la modification de leurs milieux, non létales, sont autorisées juridiquement par l'arrêté préfectoral 29 janvier 2021.

Pour réaliser le prélèvement d'animaux à risque, nous sollicitons préventivement une dérogation exceptionnelle à la protection des espèces, selon les dispositions prévues à l'article L.411-2 du code de l'environnement. De même, pour les espèces de faune chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la législation relative à la chasse s'applique et nous demandons une autorisation, selon les dispositions prévues à l'article R.427-5 du code de l'environnement.

Ce document accompagne donc la demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées et chassables pour expliquer la nécessité de cette dérogation. Il s'articule en cinq grandes parties :

- Présentation de l'aéroport
- Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport
- Connaissances des enjeux de sécurité de l'aéroport
- Gestion du risque animalier
- Demande de dérogation et autorisation

Ce document est élaboré selon les prescriptions de la DGALN et de la DGAC¹ en vue d'obtenir une dérogation/autorisation pour le prélèvement d'espèces animales protégées et chassables.

1

Ces prescriptions ont fait l'objet d'une publication conjointe DGAC-DGALN disponible sur le site internet du STAC : Guide technique «Prévention du Risque Animalier – Le prélèvement d'espèces animales » (2019)

2. Présentation de l'aéroport

Ce chapitre vise à présenter l'aéroport, son activité ainsi que le contexte dans lequel il est implanté.

2.1. *Données techniques*

Surface totale de la plateforme	622,91 ha
Surfaces imperméabilisés	170,59 ha
Surface végétalisée à gérer (côté pistes)*	452,31 ha
Surface végétalisée à gérer (côté ville)*	ha
Nombre et longueur de piste(s)	2 pistes 05/23 de 3100 mètres et 11/29 de 2415 mètres
Horaires d'activités	Selon trafic et saison (environ 05h30 à 00h00)

* éléments constituant une surface végétalisée : cf. tableau en Chapitre 4.1.2.

2.2. *Données commerciales*

Nombre de mouvements / an	En 2020, 38842 Mvts/an
Nombre de passagers / an	En 2020, 2268649 Pax/an

Enjeux divers à porter à la connaissance du service instructeur :

Pour information avant le COVID-19 en 2019, 84331 mouvements et 7711992 passagers. L'aéroport a comme affectataire secondaire la Base aérienne 106 et les industriels (Dassault et Sabena) qui eux aussi utilisent la plateforme.

2.3. *Contexte d'implantation de l'aéroport*

Le contexte d'implantation de l'aéroport est illustré ci-après par une carte et une liste des périmètres officiels désignés au titre de la connaissance ou de la protection de la nature et des sites identifiés comme pouvant générer un risque animalier dans un rayon de 13 km².

2.3.1. Cartographie des zones à enjeux

2

Le règlement (UE) n°139/2014 de la commission du 12 février 2014, établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes, impose aux exploitants d'aérodrome d'évaluer le péril animalier sur l'aérodrome et aux abords de celui-ci (ADR.OPS.B.020). En France, cette évaluation se fait dans un rayon de 13 kilomètres autour des aérodromes.

2.3.2. Périmètre officiels désignés au titre de la nature

Type de périmètre	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
ZNIEFF de type 1 et 2	ZNIEFF de type II N°720030039 Réseau hydrographique de la Jalle, du Camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges L'intérêt biologique de la zone tient essentiellement aux habitats humides. Ce site renferme trente-neuf espèces déterminantes, dont 22 de faunes et 17 de Flore. Essentiellement des reptiles, des amphibiens et des insectes. Des oiseaux d'eaux peu ou pas présent sur l'aéroport. Pas de chiroptères.	Situé à environ 1,5 km à l'ouest
	ZNIEFF de type I N°720002379 Champ de tir de Souge Zone d'un grand intérêt floristique, notamment pour la Lande humide. Ce site renferme neuf espèces déterminantes, 8 espèces de faune et 1 espèce de flore. Seule une espèce d'oiseaux peu ou pas présente sur l'aéroport est susceptible d'être liée.	Situé à 8,5 km
	ZNIEFF de type I N °720030040 Le Thil : vallée et coteaux de la jalles de Saint-Médard Essentiellement pour les habitats secs, la protection des captages d'eau et la Cistude d'Europe. Ce site renferme 16 espèces déterminantes, 12 espèces de faune et 2 espèces de flore. Pas d'oiseaux ni de chiroptères à grand rayon de déplacement.	A 7,5 km au nord
	ZNIEFF de type I 20002383 Réserve Naturelle des Marais de Bruges. La réserve de Bruges est un espace protégé et préservé en zone péri-urbaine. Ce site renferme 27 espèces déterminantes, 14 espèces de faune et 13 espèces de flore. Essentiellement des reptiles, des amphibiens et des insectes. Des oiseaux d'eaux peu ou pas présent sur l'aéroport. Pas de chiroptères.	Situé à 13 km au Nord-est
Sites Natura 2000 (ZPS & ZSC)	Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR7210029 Marais de Bruges. SIC	situé à 13 km au Nord-est
	Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR7200805 Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines	situé à environ 1,5 km à l'ouest
	Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR7200687 Marais de Bruges,	situé à 13 km au Nord-est

	Blanquefort et Parempuyre Nota bene : il est important de noter que les périmètres de ces trois zonages se superposent et concernent en conséquence un seul et même espace qui bénéficie de plusieurs statuts de protection.	
Sites RAMSAR	aucune	
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope		
Réserves naturelles	Réserve naturelle nationale des marais de Bruges	situé à 13 km au Nord-est
Corridors écologiques (TVB)	L'aéroport de Bordeaux se localise entre l'agglomération bordelaise (fortement urbanisée) et un réservoir de biodiversité boisé, identifié par le SRCE, le Massif des Landes de Gascogne. Sa localisation n'intercepte pas de corridors d'importance régionale identifiés En revanche, sa proximité avec la matrice boisée que constitue le Massif des landes de Gascogne, dont des lisières jouxtent la zone aéroportuaire, favorise la présence d'espèces comme le Milan noir ou le Pigeon ramier qui nidifient en zone arborée, mais recherchent leur nourriture sur des zones prairiales (prairies de la zone aéroportuaire).	

2.3.3. Autres sites attractifs présentant un risque pour la sécurité aérienne

Type de site	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
Centres de traitement ou d'enfouissement techniques de déchets / décharge sauvage		
Lieu de manifestation sportive	Golf de Pessac	2 km
Gravière & plan d'eau		
Station d'épuration d'eaux usées	Maison de l'eau Saint Jean d'Illac La station d'épuration de Cantinolle Eysines La station d'épuration de Cestas –Mano La station d'épuration de Canéjan	4 km 8 km 8 km 10 km
Bassin de rétention des eaux de ruissellement	Bassin du bassin versant 2 2 bassins du bassin versant 3 (météo et	Sur le site 1km

Type de site	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
	cassin)	
Zones agricoles	Chemin de sabety, Les aiguillères (plantes médicinales)	2 km 1 km
Autres (Zones boisées, Parc, zones industrielles...)	Forêt de pins, Zone du phare	Autour de l'aéroport 2 km

3. Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport

Ce chapitre vise à faire le bilan de la connaissance du patrimoine naturel présent sur la plateforme aéroportuaire.

3.1. *État initial du milieu naturel*

3.1.1. Modalités de réalisation de l'état initial

Cochez <i>(plusieurs choix possibles)</i>	État initial établi sur la base de :	Année de réalisation
	Analyse par les propres services de l'aéroport (SPRA, service d'entretien des espaces verts...)	permanent
	Analyse par le STAC (expertise et études animalières)	
	Analyse par un bureau d'études ou une association Préciser la structure :	
	Autre, à préciser : BIOTOPE	2019/2020
Année de réalisation/actualisation de l'état initial :		2017 par BIOTOPE

3.1.2. Description des milieux naturels attractifs sur l'aéroport

Cette partie est dédiée à la description de la composante végétale de l'aéroport. L'objectif est de décrire l'ensemble des types de milieux naturels utilisable par les animaux.

Cochez si présent	Type de milieux	Commentaire	Surface (optionnel)
	Prairies aéronautiques		395,35 ha
	Zones agricoles cultivées		
	Zones arbustives <i>fourrés, haies</i>		18,72 ha
	Zones arborées <i>bosquets, forêts</i>		6,72 ha
	Zones terrestres humides <i>Roselières, marais, prairies humides</i>		31,51 ha
	Cours, plan ou point d'eau		
	Espaces verts paysagers <i>Côté ville</i>		

Cochez si présent	Type de milieux	Commentaire	Surface (optionnel)
	Autre <i>À préciser</i>		

3.1.3. Description des oiseaux

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Milvus Migrans	Protection	NA	LC	Juillet Mars	Occasionnelle
Buteo Buteo	Protection	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière
Falco Tinninculus	Protection	NA	NA	Janvier Décembre	Régulière
Pica Pica	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière
Corvus Corone	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière
Ardea Cinerea	Protection	LC	LC	Juillet Mars	Occasionnelle
Egretta Garzetta	Protection	LC	LC	Juillet Mars	Occasionnelle
Branta Bernicla	Protection	LC	LC	Novembre Février	Rare
Chroicocephalus Ridibendus	Protection	LC	LC	Janvier Décembre	Occasionnelle
Larus Argentatus	Protection	NT	NT	Janvier Décembre	Occasionnelle
Vanelus Vanelulus	Chassable	LC	LC	Juillet Mars	Régulière
Pluvialis Apricaria	Chassable	LC	LC	Juillet Mars	Régulière
Sturnus Vulgaris	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière
Anaplatyrhincos	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière

Nom vernaculaire	Protection /	Statut UICN		Présence	
Columba Palombus	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière
Columba Oenas	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière
Anser Anser	Chassable	LC	LC	Octobre Mars	Rare

Pour la fréquence : les niveaux sont ceux de la méthode d'évaluation du STAC :

- Rare : Espèce animale observée moins de 10 semaines/an
- Occasionnelle : Espèce animale observée entre 10 et 26 semaines/an
- Régulière : Espèce animale observée plus de 26 semaines/an

3.1.4. Description des mammifères

Nom vernaculaire Nom scientifique	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Oryctolagus	Chassable	NT	NT	Janvier Décembre	Régulière
Lepus	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière
Vulpes Vulpes	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Régulière
Sus Scofra	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Rare
Capreolus Capreolus	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Rare
Myocastor Coypus	Chassable	NA	NA	Janvier Décembre	Rare
Meles Meles	Chassable	LC	LC	Janvier Décembre	Rare

3.1.5. Autres groupes faunistiques notables (optionnel)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence

3.2. Démarches environnementales engagées par l'exploitant

- Certification ISO 14001
- Airport Carbon Accredited (ACA) niveau 1
- Engagement neutralité carbone avant 2030
- Mise en place de ruches pour la protection des abeilles
- Engagement dans une course pour la protection de la planète « Run for Planet »

4. Connaissance des enjeux de sécurité

Ce chapitre vise à faire le bilan de la connaissance des enjeux de sécurité aérienne sur la plateforme aéroportuaire vis-à-vis du risque de collision avec des espèces animales.

4.1. *Bilan des collisions par espèce sur les trois dernières années*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut UICN		Nombre de collisions enregistrées		
	National	Régional	2018	2019	2020
Alauda Arvensis	LC	LC	1 avec 3 individus	2	0
Milvus Migrans	NA	LC	4	4	0
Columba Oenas	LC	LC	4	0	0
Buteo Buteo	LC	LC	2	1	0
Falco Tinninculus	NA	NA	2	5	7
Corvus Corone	LC	LC	1	0	0
Caprimulgus Europaeus	LC	LC	1	0	0
Oryctolagus	NT	NT	1	0	0
Lepus	LC	LC	1	3 dont 1 avec 2 individus	0
Vulpes Vulpes	LC	LC	2	2	0
Sturnus Vulgaris	LC	LC	0	1 avec 3 individus	0
Hirundininae	LC	LC	0	7 dont 1 avec 2 individus	0
Oenanthe Oenanthe	NT	NT	0	1	0
Anthus Pratensis	NT	NT	0	1	0
Pluvialis Apricarus	LC	LC	0	0	1
Tyto Alba	LC	LC	0	0	2
Chroicocephalus Ridibendus	LC	LC	0	0	1
Larus Argentatus	NT	NT	0	0	1
inconnu			0	2	0

Conséquences des collisions sur l'exploitation et conséquences financières induites :

En 2020 une collision avec un retour terrain d'un Boeing 737 avec réparation sur le réacteur

4.2. Bilan de la prévention du risque animalier sur les trois dernières années

4.3. Bilan des prélèvements sur les trois dernières années

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut UICN		Prélèvements					
	National	Régional	2018		2019		2020	
			Autorisés	Réalisés	Autorisés	Réalisés	Autorisés	Réalisés
Vannelus	LC	LC		3		1		5
Chroicocephalus Ridibendus	LC	LC		0		0		1
Milvus Migrans	NA	LC		1		0		0
Butco Butco	LC	LC		1		0		0
Pluvialis Apricaria	LC	LC		1		0		1
Corvus Corone	LC	LC		0		0		3
Columba Oenas	LC	LC		21		32		32
Falco Tinninulus	NA	NA		0		0		0
Anser Anser	LC	LC		0		17		0
Hirundininae	LC	LC		0		0		0
Sturnus Vulgaris	LC	LC		0		4		0
Anas platyrhincos	LC	LC		0		2		1
Phasianus Colchichus	LC	LC		4		0		1
Capreolus Capreolus	LC	LC		0		0		0
Sus Scofra	LC	LC		0		0		0
Vulpes Vulpes	LC	LC		0		0		0
Lepus	LC	LC		1		0		0
Myocastor Coypus	LC	LC		2		0		0

5. Gestion du risque animalier

Ce chapitre vise à démontrer les moyens mis en œuvre par le service de prévention du risque animalier afin de maîtriser le risque de collisions animalières.

5.1. *Évaluation du risque animalier – Identification des espèces à risque*

Nom vernaculaire Nom scientifique	Argumentation du risque	Niveau de risque	Evolution du risque
Columba Palombus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	3	3
Vanellus Vannelus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	3	3
Alauda Arvensis	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	2
Buteos Buteos	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	2
Ciconia Ciconia	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	3	2
Corvus Corone	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	2
Sturnus Vulgaris	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	2
Falco Tinnunculus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	2
Ardea Cinerea	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	3	2
Hirundininae	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	2
Apus Apus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	2
Milvus Migrans	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	2
Prunela Modularis	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Egretta Garzetta	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Gallinago Gallinago	rapport entre le niveau de risque collision	1	1

Nom vernaculaire Nom scientifique	Argumentation du risque	Niveau de risque	Evolution du risque
	animalier et le danger animalier		
Motacilla Alba	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Emberiza Schoeniclus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Circus Cyaneus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Anas Platyrincho	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Carduelis Carduelis	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Athene Noctua	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Cisticola Juncidis	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Tyto Alba	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Caprimulgus Europeus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Acipiter Nisus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Phasianus Colchicus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Falco Subbuteo	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Falco Peregrinus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Garrulus Glandarius	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Phalacrocorax Carbo	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Certia Brachydactyla	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Turdus Philomelos	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1

Nom vernaculaire Nom scientifique	Argumentation du risque	Niveau de risque	Evolution du risque
Grus Grus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Linaria Cannabina	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Alcedo Athis	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Turdus Merula	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Aegithalos Caudatus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Milvus Milvus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Passer Domesticus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Chroicocephalus Ridibundus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Anser Anser	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Picus Viridis	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Pica Pica	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Columba Livia	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Anthus Pratensis	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Fringilla Coelebs	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Fringilla Montifringilla	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Pluvialis Apricaria	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Erithacus Rubecula	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Phoenicurus Ochruros	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1

Nom vernaculaire Nom scientifique	Argumentation du risque	Niveau de risque	Evolution du risque
Serinus Serinus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Saxicola Rubicola	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Spinus Spinus	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Streptopelia Decaecto	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	2	1
Oenanthe Oenanthe	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1
Chloris Chloris	rapport entre le niveau de risque collision animalier et le danger animalier	1	1

5.2. Modalités de gestion du risque animalier

5.2.1. Gestion de l'environnement de l'aéroport

Description des actions préventives de l'exploitant réalisées en application des articles 2 à 6 bis de l'arrêté modifiés du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes :

- a) pose de clôtures adaptées ;
- b) traitement adapté des parties herbeuses et boisées ;
- c) aménagement ou suppression des zones humides ;
- d) détermination et contrôle des cultures et des espaces cultivés ;
- e) définition des conditions et contrôle du pacage des animaux d'élevage ;
- f) recueil des cadavres d'animaux et leur destruction.

5.2.2. Modalités d'organisation d'intervention pour la prévention du risque animalier

5.2.2.1. Organisation générale de la prévention du risque animalier sur l'aéroport

5.2.2.2. Moyens humains de la prévention du risque animalier

Les personnels listés ci-après sont ceux habilités à intervenir pour la mission et qui devront être couverts par les dérogations/autorisations.

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
		Date	Type	Numéro	Délivré le	par
Encadrants						
SSLIA	FEGER Didier	29/04/21	Webinaire	SPPA		

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
			BTEE	antérieur au 27/03/2007		
Agents						
SSLIA	ABRAN Thierry	févr-20	Action d'entretien et de perfectionne ment	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	ANTOINE Philippe	mars-21	Action d'entretien et de perfectionne ment	33 5/22179	21/07/19 93	Sous préfectur e de Libourne
SSLIA	ARMENIO Guy	juin-20	Action d'entretien et de perfectionne ment	33.2.5688 5	08/08/19 90	Préfectu re de la gironde
SSLIA	BARBE Jean Pierre	mars-20	Action d'entretien et de perfectionne ment	33.6.0145 8	17/06/19 81	Préfectu re de la gironde
SSLIA	BARBERO Bruno	févr-20	Action d'entretien et de perfectionne ment	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	BARRERO Nicolas	mars-20	Action d'entretien et de perfectionne ment	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	BEAUSIR Franck	mars-21	Action d'entretien et	20120368 0175-14-A	2012	ONCFS

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
			de perfectionnement			
SSLIA	BELLOCQ Lionel	janv-21	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	BERNARD Laurent	mars-21	Action d'entretien et de perfectionnement	20120338 0377-10-A	2012	ONCFS
SSLIA	BESSAGUET Amédée	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	BEYNARD Hervé	sept-19	Initiale BTEE	20170338 0806-18-A	2017	ONCFS
SSLIA	BREGEAUT Thierry	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	33/4/16087	11/05/1995	Sous préfecture de Lesparre
SSLIA	BRISAUD Jean Claude	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	CASTAING Philippe	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	33/3/20130	22/08/1979	Sous préfecture de Langon
SSLIA	CHALOPIN Olivier	mars-21	Action d'entretien et	SPPA antérieur		

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
			de perfectionnement	au 27/03/2007		
SSLIA	CLAVERIE Olivier	mars-21	Action d'entretien et de perfectionnement	33/6/08471	09/09/1996	Préfecture de la Gironde
SSLIA	DELTIL Nicolas	oct-19	Action d'entretien et de perfectionnement	2010977480042-09-A	2010	ONCFS
SSLIA	DUBARD Sébastien	janv-21	Action d'entretien et de perfectionnement	86-1-13921	12/07/1989	Sous-préfecture de Châtelleraut
SSLIA	ETCHEBERIGARAY Stéphane	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	FAUX Patrice	janv-19	Action d'entretien et de perfectionnement	201202180221-09-A	2012	ONCFS
SSLIA	FENELON Jimmy	mars-21	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	FERELLEC Pierric	mars-21	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
SSLIA	FORET Nicolas	avr-21	Action d'entretien et de perfectionnement	33-2-82243	10/11/2004	Sous préfecture de Langon
SSLIA	GUERIN David	mars-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	HENIN Nicolas	avr-21	Action d'entretien et de perfectionnement	200803380789-07-A	2008	ONCFS
SSLIA	HIGUERAS Jean Pierre	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	HINCELIN Franck	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	201003380918-08-A	2010	ONCFS
SSLIA	JAGIELO Jimmy	janv-21	Action d'entretien et de perfectionnement	201303380420-11-A	2013	ONCFS
SSLIA	JAGIELO Sylvain	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	LAFON Alexandre	févr-20	Action d'entretien et de	SPPA antérieur au		

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
			perfectionnement	27/03/2007		
SSLIA	LAGNEY Patrick	janv-21	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	LASSALLE Pierre	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	MALABAT Sébastien	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	MAURIN Lucien	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	33.6.04841	13/08/1987	Préfecture de la Gironde
SSLIA	MECHAIN Christophe	avr-21	Action d'entretien et de perfectionnement	201703380949-18-A	2017	ONCFS
SSLIA	MOPTY Olivier	janv-19	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	REY Gilles	mars-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
SSLIA	REYGNIER Didier	févr-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		
SSLIA	RIVIERE Olivier	mars-21	Action d'entretien et de perfectionnement	49807	17/07/1987	Préfecture de la Gironde
SSLIA	ROGERS Pascal	janv-19	Action d'entretien et de perfectionnement	201503380300-14-A	2015	ONCFS
SSLIA	ROMAN Christophe	mars-21	Action d'entretien et de perfectionnement	33.6.06665	23/08/1991	Préfecture de la Gironde
SSLIA	VACHER Benoit	sept-19	Initiale BTEE	201603380009-06-A	2016	ONCFS
SSLIA	VOYAT Laurent	mars-20	Action d'entretien et de perfectionnement	SPPA antérieur au 27/03/2007		

5.2.2.3. Moyens techniques de la prévention du risque animalier

Cocher si mis en œuvre	Type d'effarouchement	Description et précisions utiles
	Animaux sauvages prédateurs	
	Animaux domestiques	
	Moyens visuels	Laser vert

Cocher si mis en œuvre	Type d'effarouchement	Description et précisions utiles
	Moyens sonores / acoustiques	Synthétiseur de cris de détresse Sterella
	Moyens pyrotechniques	Fusée crépitante et détonante
	Moyens de tir	Fusil de chasse – calibre 12
	Autres moyens (préciser)	Matériel de capture (pince à reptile, cage, lasso, filet...)

5.2.2.4. Traitement des cadavres

- **Protocole de traçabilité des cadavres des animaux prélevés et des restes de collisions**

Congélation des restes avec étiquetage et Fiche de notification d'événement sur référentiel Cristal avec information à la DSAC

- **Modalités de conservation et d'élimination des cadavres et restes**

Destruction par société spécialisée en récupération de DASRI et de cadavre d'animaux en contrat avec ADBM

- **Procédure appliquée en cas de prélèvement d'un oiseau bagué**

En cas de découverte de reste ou de prélèvement d'un oiseau bagué, la bague sera retournée au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (au Muséum National d'Histoire Naturelle - 43 rue Buffon - Bâtiment 135 - CP 135 – 75005 Paris).

Voir le site <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique4> pour toute mise à jour des procédures d'envoi.

1. Demande de dérogation et d'autorisation de prélèvement

Ce chapitre vise à détailler la demande de dérogation/autorisation pour le prélèvement d'espèces animales protégées ou chassables.

1.1. *Espèces protégées objets de la demande de prélèvement*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut UICN		Enjeu local	Action de prévention du risque animalier prévue		
	National	Régional		Capture <i>Effectif demandé</i>	Destruction <i>Effectif demandé</i>	Perturbation
Milvus Migrans	NA	LC			2	
Buteo Buteo	LC	LC			2	
Falco Tininculus	NA	NA			3	
Ardea Cinerea	LC	LC			2	
Branta Bernicla	LC	LC			3	
Phalacrocoirax Carbo	LC	LC			2	

Argumentation d'une demande d'évolution :

1.2. *Espèces chassables objets de la demande de prélèvement*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>
Vanellus Vanellus
Pluvialis Apricarie
Sturnus Vulgaris
Anas Plathirincos
Colomba Palombus
Colomba Oenas
Myocastor Coypus
Sus Scofra

Nom vernaculaire
Meles Meles
Lepus
Capreolus Capreolus
Vulpes Vulpes
Anser Anser

1.3. Recevabilité de la demande

1. Pour les espèces chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la demande d'autorisation est formulée au titre du R. 427-5 du code de l'environnement concernant des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne.

2. Pour les espèces protégées, la demande de dérogation est formulée pour assurer la sécurité des vols. Elle entre donc dans le champ du cas dérogatoire décrit au L. 411-2-4-c du code de l'environnement concernant l'intérêt de la sécurité publique.

3. La demande est formulée pour réaliser des prélèvements d'espèces engendrant un risque imminent, uniquement après constatation de l'absence de résultat des diverses techniques de gestion et d'effarouchement disponibles mises en œuvre préalablement. Le prélèvement reste alors la dernière solution de sécurisation.

4. Au vu des plafonds de prélèvements éventuellement demandés et de la dynamique locale des espèces, la dérogation ne nuira pas au maintien de l'état de conservation des espèces concernées.

1.4. Territoire de validité de la dérogation/autorisation

Aéroport de Bordeaux Mérignac

1.5. Durée de validité de la dérogation / autorisation

1 an renouvelable

1.6. Personnel à habiliter

Voir tableau des moyens humains au paragraphe 6.2.2.2.

2. Références

2.1. *Références juridiques*

2.1.1. Décrets, arrêtés et circulaires

Arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

Décret n°2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Circulaire DNP/CFF n°2008-01 du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages (complément des circulaires DNP no 98-1 du 3 février 1998 et DNP n°00-02 du 15 février 2000).

Règlement (UE) n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil (Annexe IV).

Arrêté du 13 février 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction de spécimens de certaines espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour assurer la sécurité aérienne.

2.1.2. Listes relatives aux espèces protégées

2.1.2.1. Métropole

Arrêté du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département

Arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

2.1.2.2. Outremer

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Réunion

Arrêté du 25 mars 2015 modifié fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

2.1.3. Listes relatives aux espèces chassables

Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain

2.2. Références techniques

Ce chapitre liste l'ensemble des documents de référence produits par le Service technique de l'aviation civile (STAC) relatifs à la prévention du risque animalier.

Ces documents, ainsi que des rapports statistiques sur le risque animalier en France, sont téléchargeables sur le site Internet du STAC :

<http://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/publications/gnt-secur.php>

STAC, 2018 - Méthodologie d'évaluation du risque animalier sur les aérodromes

STAC, 2017 - Prévention du risque animalier - Incidents de tir pyrotechnique

STAC, 2017 - Collisions aviaires en aviation générale - Faire face aux grands rapaces

STAC, 2007 - Le péril animalier

STAC, 2005 - Les oiseaux des aérodromes français - Prévention du péril aviaire

2.3. Webographie

Statut de rareté et de menace

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>

<https://uicn.fr/publications/>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plans-nationaux-dactions-en-faveur-des-especes-menacees>